

“Accompagner quelqu'un ne consiste pas à le porter sur ses épaules mais à le placer à ses côtés pour l'aider à découvrir qu'il possède déjà en lui tout ce qui lui permettra d'avancer”



**Appelez nous !!!**

Soutien à la parentalité  
Accompagnement au quotidien

Familles avec enfant(s) de moins de 18 ans

A DOM'AIDE 68 propose dans le Haut-Rhin des services d'aide aux familles à domicile

- ✿ + 70 ans d'expérience dans le Haut-Rhin,
- ✿ 100 salariés diplômés et expérimentés dont 88 intervenants à domicile,
- ✿ + 1000 familles accompagnées chaque année,
- ✿ + 80 000 heures réalisées et 35 000 interventions planifiées par an.

**Adresse du siège social :**  
21 rue Victor Schoelcher - 68200 MULHOUSE  
Parc des collines  
**Tél. 03 89 45 47 70**

**Adresse de l'antenne Nord Haut-Rhin :**  
140 rue du Logelbach - 68000 COLMAR  
**Tél. 03 89 21 70 71**

**HORAIRE D'OUVERTURE**  
Du Lundi au Vendredi  
De 8H00 à 12H00 et de 13H00 à 17H00

**E-mail : [contact@adomaide68.fr](mailto:contact@adomaide68.fr)**  
**Site internet : [www.a-dom-aide68.fr](http://www.a-dom-aide68.fr)**

Accompagnement réalisé par du personnel qualifié :

- Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF)
- Accompagnant Educatif et Social (AES)

  
**ADom'Aide 68**  
A votre service chaque jour

Partenaire des professionnels  
de la santé et du social



Association sans but lucratif reconnue et soutenue  
par la CAF, le Conseil Départemental et la MSA



ALSACE





Ce que **ADom'Aide 68** peut  
faire pour vous aider :



“Être parent, ce n'est pas facile, on est là pour donner des pistes, des conseils, des idées.”

Geneviève. TISF

“Après la naissance de mon troisième enfant, je me sentais dépassée. L'intervention d'A DOM'AIDE68 m'a permise de retrouver un équilibre, d'appréhender plus facilement l'organisation de mes journées”

Madame L., maman de trois enfants

“Au départ, j'ai eu du mal à accepter la venue d'une TISF, au fur et à mesure, des liens se sont tissés. Aujourd'hui je lui fais confiance. J'ai compris qu'elle était là pour m'aider.”

Madame J., maman de deux enfants

“Le droit au répit permet à mon enfant d'effectuer des sorties et des activités ludiques, de sortir de la monotonie du quotidien et nous, ça nous permet de souffler, de respirer, c'est du carburant...”

Papa d'une petite fille en situation de handicap

Vous accompagner vous et vos enfants de moins de 18 ans, dans :

- Des difficultés éducatives, soutien à la parentalité
- Des difficultés passagères (maladie, hospitalisation, grossesse, naissance, surcharge de travail,...)
- L'organisation au quotidien de votre logement

- Aide à la prise en charge des enfants (soins au nourrisson, activités éducatives ou ludiques, accompagnement à l'école,...)
- Aide à l'entretien du cadre de vie (tâches quotidiennes)
- Aide aux démarches administratives

Interventions régulières de 2H00 ou 4H00  
proposées du Lundi au Samedi de 7H30 à 20H00

### Le droit au répit

Accompagnement et soutien de parents ayant un ou des enfants en situation de handicap pour libérer du temps pour le/les parent(s) avec possibilité de prise en charge du restant de la fratrie.

- Actes de la vie quotidienne en complément des professionnels habituels
- Activités ludiques
- Sorties familiales...

Interventions régulières de 2H00 ou 4H00  
proposées du Lundi au Samedi de 7H30 à 22H00

Aucune démarche administrative

Prise en charge partielle CAF, CD et mutuelles

Déduction fiscale